

FICHE PRATIQUE

Malaise au travail

Pourquoi et comment agir ?



DÉFINITION

Le malaise est une sensation pénible traduisant un trouble du fonctionnement de l'organisme, sans pouvoir en identifier obligatoirement l'origine sans appui médical. Cette sensation, parfois répétitive, peut être fugace ou durable, de survenue brutale ou progressive, et conduire dans certains cas à la perte de connaissance voire le décès.

Le **malaise mortel** est caractérisé par un arrêt cardiorespiratoire brutal et inattendu survenant chez une personne ne présentant pas forcément de condition pré-morbide.

Exemples : accidents cardiaques (infarctus du myocarde,...), défaillances respiratoires ou atteintes neurologiques (AVC,...).

Les malaises peuvent avoir des causes multiples, en lien ou non avec les conditions de travail :

- Exposition à des agents chimiques ou biologiques,
- Exposition à des températures élevées ou basses,
- Choc psychologique, risques psychosociaux,
- Efforts physiques,
- Exposition à des champs magnétiques ou rayonnements ionisants...



PRÉVENIR LE RISQUE DE MALAISE

Certaines situations professionnelles favorisent les malaises : les manutentions avec effort physique intense, les températures élevées, l'air insalubre, l'utilisation d'agents chimiques dangereux, l'exposition aux champs magnétiques, ...

L'employeur doit mettre en œuvre des mesures de prévention pour lutter contre ces situations dangereuses.

Exemples : aides mécaniques à la manutention, chauffage ou ventilation des locaux de travail, captage des polluants.

En complément des actions mises en œuvre :

- Assurer le suivi de l'état de santé des salariés au travail,
- Analyser les circonstances du malaise à l'origine de l'accident et mettre en place un plan d'actions pour éviter de nouveaux malaises,
- Supprimer ou réduire le travail isolé et organiser le travail en binômes ou autres,
- Agir en prévention sur les facteurs de risques professionnels aggravants : risques physiques, chimiques, psychosociaux, et environnementaux (bruit, vibrations, ...)
- Utiliser les moyens de communication pour faciliter les échanges,
- Informer et former les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés et sur les mesures pour s'en prémunir.

RESSOURCES

Le site de l'INRS et de la Carsat Hauts-de-France proposent les documents suivants :

- **ED 840** Évaluation des risques professionnels - Aide au repérage des risques dans les PME-PMI
- **ED 887** Évaluation des risques professionnels - Questions/réponses sur le document unique
- **Outil OiRA** pour les TPE-PME
- **Grille d'analyse** - Malaise au travail

STATISTIQUES

Près de **57%** des accidents du travail mortels sont liés à des malaises au travail.

Les victimes de malaises au travail sont majoritairement des hommes et des ouvriers.

On distingue 2 tranches d'âges :

- Les 46-55 ans plutôt victimes de malaises cardiaques,
- Les plus jeunes font majoritairement des AVC,
- Ces accidents surviennent plutôt en début de journée de travail.



RESSOURCES

Fiche pratique : Qui alerter en cas d'accident ?

PRÉPARER LES SITUATIONS D'URGENCE

L'employeur doit organiser les secours en prenant les mesures pour secourir au plus vite les victimes d'un malaise dans l'entreprise ou sur le chantier, avec notamment :

- La mise en œuvre de l'organisation des secours,
- La mise en place d'une trousse de secours validée avec le médecin du travail,
- La formation de Sauveteur Secouriste du Travail parmi les salariés,
- La rédaction d'une procédure de gestion des situations d'urgence,
- L'information des travailleurs sur la conduite à tenir en cas d'accident.

AGIR EN CAS DE MALAISE

Lorsqu'un travailleur manifeste des symptômes de malaise, il est impératif de lui porter assistance.

Il convient de prévenir **immédiatement** les secours spécialisés (15-112), de mettre en œuvre les éventuelles ressources internes (Sauveteurs Secouristes du Travail - SST, infirmier) et d'appliquer les directives données par le médecin régulateur.

Exemple : massage cardiaque avec priorité d'utiliser un défibrillateur.

Ne jamais déplacer ni transporter la victime.

L'application rapide de ces gestes augmente grandement les chances de survie de la victime.

RESSOURCES

Le site preventionbtp.fr propose une affiche en cas d'urgence



POUR ALLER PLUS LOIN

FOCUS : Malaises au travail • DREETS Centre Val-de-Loire (à retrouver sur [leur site](#))